



# Conditions Générales de Vente

E.U.R.L. Raphaël BONIN au capital de 1 000€

## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Principes</b>	<b>3</b>
<b>Contenu</b>	<b>4</b>
<b>Commande</b>	<b>4</b>
<b>Règlement</b>	<b>5</b>
<i>Barème de prix</i>	
<i>Réductions</i>	
<i>Mode de paiement</i>	
<i>Acompte</i>	
<b>Retard de paiement</b>	<b>6</b>
<i>Pénalités de retard</i>	
<i>Clause de réserve de propriété</i>	
<b>Services</b>	<b>7</b>
<i>Cahier des charges</i>	
<i>Informations importantes</i>	
<i>Durée de prestation</i>	
<i>Droit de rétractation</i>	
<b>Garanties</b>	<b>10</b>
<i>Garantie légale de conformité</i>	
<i>Garantie légale contre les vices cachés</i>	
<i>Responsabilité du prestataire - Garantie</i>	
<b>Informations complémentaires</b>	<b>12</b>
<i>Droit applicable, juridictions compétentes et médiations</i>	
<i>Acceptation du client</i>	

# Préambule

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droit et obligations de l'E.U.R.L. Raphaël BONIN et de son client dans le cadre de vente de ses prestations de services.

Toute prestation accomplie par E.U.R.L. Raphaël BONIN implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

# Principes

Ces conditions générales de vente concernent les prestations de services entre professionnels (prestataire/acheteur).

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et , en ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent sans restrictions ni réserve, à tout les services rendus par le prestataires auprès des acheteurs de même catégorie.

Le prestataire et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales.

L'application de ces conditions générale de vente se fait dès leur mise en ligne.

Si une condition de prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France.

Les présentes condition générales de ventes sont communiquées à tout acheteur qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande.

Le fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières.

Le prestataire peut, en outre, établir des conditions générale de vente catégorielles, dérogatoires aux présentes conditions générales de vente, en fonction du type d'acheteur considéré, selon, des critères qui resteront objectifs. Les acheteurs répondant à ces critères se verront alors appliquer ces conditions générales de vente catégorielles.

# Contenu

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de prestations proposées par le prestataire à l'acheteur. Elle concernent les services suivants :

- Prestation par drone,
- Prestation de création vidéo,
- Prestation de création de site internet,
- Prestation de contenu print.

Les présentes conditions ne concernent que les prestations effectuées en France par des acheteurs situés sur le territoire français. Pour toute prestations effectuée hors France, ou pour un acheteur situé hors de France, il convient de le signaler pour obtenir un devis spécifique.

# Commande

Les prestations peuvent être commandées via le site internet <https://rapahelbonin.fr>, par téléphone, par email, par messageries instantanée ou encore lors d'un rendez-vous.

Pour se faire il est nécessaire au client de bien sélectionner la liste des prestations souhaiter et de faire parvenir cette dernière au prestataire. Cela s'ensuivra d'un envoi d'un devis au client.

Il en est de la responsabilité du client de signer en cas d'erreurs ou inexactitude entre la commande et le produit fini.

Le prestataire se garde le droit de refuser toute commandes.

Le prestataire se garde le droite de refuser ou d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande sur le site.

# Règlement

## Barème de prix

Le barème de prix est communiqué via le devis envoyé avant toute prestation.

## Réductions

Les réductions sont variable et non fixe. La définition du taux de réduction se fait lors de la création du devis.

Cependant voici une liste des actions pouvant amener à une réduction

- Une erreur/problème de la part du prestataire,
- Un retard,
- Commande comportant plusieurs prestations/produits
- Une offre exceptionnelle,
- Etc.

## Mode de paiement

Le paiement des prestations se fait uniquement par virement bancaire.

## Acompte

Dans le cas de certaines prestations, comme la vidéo, un acompte pourra être demandé. Le montant pouvant être variable, il sera indiqué sur le devis de manière explicite.

Le choix d'une demande d'acompte reste au choix du prestataire.

Aucun remboursement ne peut-être effectué pour le paiement d'un acompte dès que la prestation à commencée.

# Retard de paiement

## Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai de paiement fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard de 10 % du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture seront automatiquement et de plein droit acquises au prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par le client, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le prestataire se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. De même, le prestataire pourra demander une indemnité forfaitaire d'une somme minimale de 40 € (fixée par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012) en cas de non règlement dans les délais impartis, selon l'article L441-6 du code du commerce : « Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. »

## Clause de réserve de propriété

Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, le prestataire se réserve la propriété des produits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, le prestataire se réserve le droit de faculté, sans formalité, de reprendre possession de ces produits à vos frais.

Pour toutes création, le prestataire garde, et ce même après la finalisation du projet, le droit à la propriété. Il reste donc auteur du projet et se garde le droit de réutiliser le produit, partiellement et/ou dans son entièreté.

Dans le cas où le produit est utilisé, à des fins commerciales et non défini dans le contrat, et permet au client de réalisé un chiffre d'affaire, le prestataire est en droit de demandé un pourcentage pour l'utilisation des produits qui sont toujours de sa propriété. Le pourcentage devant être versé au prestataire est de 10% du montant brut réalisé.

Certaines prestations, comme pour la création d'un site internet, le prestataire se garde le droit de réutiliser des modules, thèmes utilisés dans un projet, pour le proposer à d'autres clients. Si le client veut l'exclusivité sur certains modules, la demande doit être explicitement demandé au prestataire. Il est cependant nécessaire de payer un droit d'exclusivité.

# Services

## Cahier des charges

Pour permettre au prestataire de réaliser sa mission, il peut demander au client d'établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Au besoin il pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges. Toute demande de modification impliquant un remaniement substantiel du cahier des charges initial (notamment si le client a omis dans celui-ci des informations ou que ces informations ne sont pas suffisamment précises), sera considérée comme une prestation supplémentaire et fera l'objet d'un nouveau devis. Le travail déjà effectué restera dû par le client à prestataire. Le client s'engage à fournir au prestataire tous les éléments nécessaires pour réaliser la prestation (texte, images, vidéos, sons ...) au format demandé et ce dans des délais les plus brefs afin que le prestataire dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et dans les délais fixés entre les deux parties.

## Informations importantes

### MODIFICATION GRATUITE AUTORISÉE

Un ensemble de 2 modifications maximum est inclu dans le contrat. Toutes demandes de modifications supplémentaires sera alors facturées.

Un ensemble de modification regroupe toutes les demande de modification d'un client parvenu au prestataire par un seul et identique moyen de communications, pouvant être :

- Une réunion client/prestataire,
- Un email,
- Un appel téléphonique, suivi d'un obligatoirement d'un email ou message récapitulant toutes les modifications.

À partir du 3e ensemble de modifications, le prestataire se garde le droit de le facturer en plus. Deux cas sont alors possible :

- Le client demande un nouveau devis pour les modifications que le prestataires se doit de lui fournir dans les plus bref délai,
- Le client ne demande pas de nouveau devis, le prestataire facture alors les heures travaillées, à un taux horaire en vigueur, les montants peuvent donc être différents par rapport à ceux indiqué sur le devis.

### Cas Particuliers

- Dans le cas où un cahier des charges à été approuvé par le prestataire, les 2 modifications gratuites ne concernent pas l'ajout/suppression/modification d'une fonctionnalité. Cela ne concernent donc uniquement les modifications mineures (Ex : la mise en page différente pour le site internet, ou la suppression d'un plan dans une vidéo),
- Les modifications majeurs, qui entraînent la modification complète ou quasi complète du travail réalisé, ne rentre également pas dans le cadre des modifications gratuites. (Ex : demande de modification de la musique pour une vidéo, Modifier le thème/ambiance d'une maquette).

**AUTRES INFORMATIONS****Site internet***Prestation site internet personnalisé*

Pour la réalisation de vos sites internet, 4 grandes étapes sont importantes à distinguer.

- L'étude de marché, que vous pouvez réaliser de votre côté.
- Le maquetage sur une application spécifique, dans le cas présent, Figma. Sur laquelle sera réalisé une **maquette** qui donnera un axe graphique sur lequel le développement se basera.
- Le maquetage en HTML/CSS, qui reprendra la structure et le design de la maquette réalisée sous Figma. Attention : des différences peuvent intervenir entre les maquettes Figma et HTML/CSS pour différentes raisons. Dont voici une liste non exhaustive :
  - Raisons techniques,
  - Par choix du prestataire pour des raisons de développement ou de design, il se tient cependant à votre disposition pour vous expliquer les raisons de ces choix,
  - etc.

Le dicton "le client est Roi" est vrai, vous avez, en tant que client, le droit de poser votre veto pour la mise en place des fonctionnalités, cependant si le prestataire n'est pas en vigueur de pouvoir les appliquer, sous réserve de prouver que le changement n'est pas possible (raison technique par exemple), le prestataire se garde le droit de ne pas les mettre en place.

## Durée de prestation

La durée de réalisation de la prestation étant variable, elle sera stipulé sur le devis.

Une date de livraison du produit finale pourra être imposée par le client, cela peut impliqué plusieurs choses :

- Si la durée de la prestation demandée ne peut-être réalisée dans les temps, la qualité du travail pourra être impacté et le prestataire ne pourra être en aucun cas tenu responsable, si et seulement, il a stipulé au client avant le début de la prestation que l'objectif final ne pourra être atteint,
- Si la durée de la prestation demandée est réalisable uniquement en faisant un temps horaire supérieur à la normal (35h par semaine ou 7h par jours), le prestataire se garde le droit d'augmenter le taux horaire de la prestation en fonction du temps demandé en plus,
- Si le client n'impose pas de date de livraison de produit, le prestataire s'engage à réaliser dans des délais convenable le produit. Si le temps total estimé sur le devis est de 70h, le prestataire s'engage à réalisé le projet en un maximum de 4 semaines (Le calcul étant 2 fois le temps de total de travail estimé divisé par le temps horaire normal, donc durée maximum est égale  $2 * \text{temps total estimé} / 35$ . Si le délai est dépassé, le prestataire s'engage à réalisé une réduction de 1% par jour de retard. Cependant le prestataire se réserve le droit de dépasser cette limite dans le cas où le devis initial n'est pas respecté (par exemple lorsque le client demande plus de 2 ensembles de modifications).

## Droit de rétractation

Une fois le devis retourné signé par le client et/ou le commencement des prestations, toute demande de modification de la nature, du périmètre et/ou des modalités des prestations par le client est soumise à l'accord préalable et écrit du prestataire, et peut donner lieu à une prolongation des délais d'exécution, ainsi qu'à des frais et coûts additionnels. Pour toute demande d'annulation des prestations après la signature du devis, le prestataire pourra conserver les éventuels acomptes et paiements déjà versés par le client.

Dans le cas d'une prestations à plusieurs services (Ex : site internet avec création maquette, développement de la maquette et intégration des données. Vidéo avec prestation drone et tournage "classique"), dans le cas d'une demande d'annulation de la part du client, ce dernier devra impérativement payer les prestations terminées. (Ex : le projet est à l'étape de développement de la maquette, la prestations de la maquette étant terminée, le montant de celle-ci sera dû au prestataire.).

Comme précisé dans l'article L.221-18 et suivants du Code de la consommation, en cas de signature de contrat suite à un démarchage (par exemple, mais sans se limiter à, au domicile du client), ou bien hors de l'établissement du prestataire (sauf foire, salon ou autre manifestation commerciale), ou encore à distance, le client peut renoncer à sa commande ou son engagement d'achat dans les 14 (quatorze) jours, jours fériés compris, à compter du lendemain de la signature dudit contrat.

Ceci s'applique au client si ce dernier est un particulier, ou bien s'il est un professionnel et à condition que l'objet du contrat visé n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité, et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

Le client peut trouver un modèle de lettre de rétractation, en annexe, pour une commande passée hors établissement ou sur sollicitation à remplir et à adresser au prestataire en recommandé avec accusé de réception.

# Garanties

## Garantie légale de conformité

Selon les articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation, le Prestataire est tenu de livrer un bien conforme et de répondre des défauts de conformité existant pendant la délivrance du bien vendu. La garantie de conformité pourra s'exercer si un défaut devait exister le jour de la prise de possession du bien.

Toutefois, lorsque le défaut est apparu dans les 24 mois qui suivent cette date, il est présumé remplir cette condition.

En revanche, passé ce délai de 24 mois, il reviendra au Client de prouver que le défaut existait bien au moment de la prise de possession du bien vendu.

Conformément à l'article L.217-9 du Code de la consommation : « en cas de défaut de conformité l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur».

## Garantie légale contre les vices cachés

Selon les articles 1641 à 1649 du Code civil, le Client pourra demander l'exercice de la garantie de vices cachés si les défauts présentés n'apparaissent pas lors de l'achat, étaient antérieurs à l'achat (donc ne pas résulter de l'usure normale du Produit par exemple), et sont suffisamment graves (le défaut doit soit rendre le bien vendu impropre à l'usage auquel il est destiné, soit diminuer cet usage dans une mesure telle que l'acheteur n'aurait pas acheté le bien ou ne l'aurait pas acheté à un tel prix s'il avait connu le défaut).

En cas de non-conformité d'un bien vendu, il pourra être retourné au Prestataire qui procédera à son échange. En cas d'impossibilité d'échange du bien (bien obsolète, rupture de stock, etc.) le Client sera remboursé par chèque ou virement du montant de sa commande. Les frais de la procédure d'échange ou de remboursement (notamment les frais de port de retour du bien) sont alors à la charge du Prestataire.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du bien vendu ou de cas de force majeure.

## Responsabilité du prestataire - Garantie

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir; il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation; sauf pour les biens d'occasion, il est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil, à moins que le vendeur n'ait stipulé qu'il ne sera

obligé à aucune garantie, dans l'hypothèse d'une mise en œuvre de cette garantie, l'acheteur a le choix entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil. Il dispose d'un délai de deux années à compter de la découverte du vice.

Le report, la suspension ou l'interruption de la prescription ne peut avoir pour effet de porter le délai de prescription extinctive au-delà de vingt ans à compter du jour de la naissance du droit conformément à l'article 2232 du Code civil.

# Informations complémentaires

## Droit applicable, juridictions compétentes et médiations

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation des présentes, les parties conviennent de rechercher une solution amiable.

Toute contestation relative aux présentes conditions générales de vente sera soumise à la compétence exclusive du tribunal compétent de la ville dont dépend géographiquement le siège social du Prestataire, à l'exception des litiges concernant des personnes non commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.

## Acceptation du client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Conditions Générale de Vente de l'E.U.R.L. Raphaël BONIN, tous droits réservés, actives à la date du 1 février 2024, jusqu'à l'édition d'une nouvelle version.